

K

Le 3 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissocions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

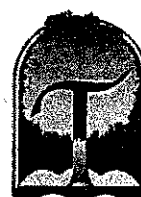
Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le préfet,



Francis St-Pierre
Maire de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

c.c. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales
Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Stéphane Bedard, Chef de l'opposition officielle
François Legault, Chef de la Coalition avenir Québec
Pierre-Karl Péladeau, Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie,
d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
Jean D'Amours, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Harold Lebel, Député de Rimouski
Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités



MRC de
Témiscouata

Témiscouata-sur-le-Lac le 4 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, Bureau 101
Témiscouata-sur-le-Lac
(Québec) G0L 1X0
Tél.: 418 899-6725
1 877 303-6725
Télec.: 418 899-2000
admin@mrcstemis.ca
www.mrcstemiscouata.qc.ca

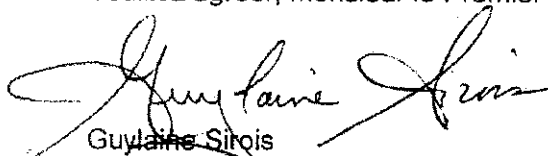
Témiscouata ...12

Voir
GRAND

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissociions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Guy Laine Sirois
Préfet de la MRC de Témiscouata

c. c.

- Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales
- Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
- Stéphane Bedard, chef de l'opposition officielle
- François Legault, chef de la Coalition avenir Québec
- Pierre-Karl Péladeau, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
- Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Rivière-du-Loup-Témiscouata
- Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités



Le 5 novembre 2014

Monsieur Philippe Couillard
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Esprit Saint

Monsieur le Premier Ministre,

La Trinité-des-Monts

En réponse au mouvement déclenché dans Rimouski-Neigette par l'annonce du pacte fiscal qui s'apprête à être signé, permettez-moi de vous acheminer les lettres d'appui reçues pour le maintien de l'accompagnement et des services offerts par le CLD.

Rimouski

Saint-Anaclet-de-Lessard

Ces lettres proviennent majoritairement d'entrepreneurs et de regroupements ayant bénéficié de l'écoute, des services-conseil et des formations du CLD Rimouski-Neigette, qui peuvent témoigner de l'importance du soutien reçu pour obtenir du succès dans leur projet entrepreneurial et ainsi contribuer à la vitalité économique, sociale et culturelle de la région. L'accompagnement fourni, personnalisé et adapté au contexte du secteur d'activité, constitue l'élément-clé qui fait toute la différence pour un entrepreneur, qu'il soit dans un processus de démarrage d'entreprise, d'expansion ou de relèvement. Au-delà des possibilités de contribution financière de la part du CLD, l'apport humain influence grandement la réussite des entrepreneurs qui font appel à l'expertise de l'équipe du CLD.

Saint-Eugène-de-Madawaska

Saint-Robert

Saint-Marc

Saint-Marc-de-Fleurbaey

Saint-Michel

Des partenaires du Plan local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de Rimouski-Neigette ont également fait parvenir leur appui au CLD, coordonnateur de tout le processus de consultation citoyenne et de concertation du milieu à l'origine du PALÉE. Bien que ce plan d'action soit porté par plusieurs acteurs de la région, le CLD joue un rôle essentiel dans son élaboration, le suivi de sa mise en œuvre et la communication au sein du milieu à cet effet.

Ainsi, je vous serais gré, monsieur le Premier Ministre, de considérer ces lettres d'appui avec tout le sérieux qu'elles méritent.

Le préfet,

Francis St-Pierre
Maire de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard



Municipalité régionale de comté de La Matanie

Matane, le 4 novembre 2014

Monsieur Richard Lehoux, président
Fédération québécoise des municipalités (FQM)
2954, boulevard Laurier, bureau 560
Québec (Québec) G1V 4T2

Monsieur le Président,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre insatisfaction en regard de « l'entente du Pacte fiscal 2015 ».

En effet, vous comprendrez notre grand mécontentement en regard de la conclusion de celle-ci lorsque nous apprenons que vous acceptez de démolir des consensus territoriaux et régionaux sur la pertinence d'outils de développement socio-économique performants et innovants. Les CRÉ sont des organismes multisectoriels de planification et de concertation pour les régions sur des problématiques et des enjeux de développement qui dépassent les frontières des municipalités et des MRC. Leur abolition prive les régions d'une instance essentielle et va à l'encontre des principes de gouvernance de proximité. Les CLD sont les bras agissant en développement économique depuis plus de quinze années et ont rendu de grands services à nos entrepreneurs ainsi qu'à nos communautés qu'elles soient grandes ou petites.

L'imposition de cette entente par le Gouvernement aurait été davantage souhaitable que d'être associé à quelque chose d'inacceptable. Il en est de même quant aux conséquences liées à la diminution de 300 M\$ du Pacte fiscal qui n'offre aucune garantie dans le temps sauf qu'à court terme, par votre acceptation, nos finances municipales seront mises à mal et des augmentations de la taxation foncière seront exécutives d'ici quelques semaines.

En conséquence, nous demandons de surseoir à la signature de cette entente, de provoquer une rencontre de la Table des préfets de la FQM dans les meilleurs délais et de soumettre ladite entente à l'appréciation de vos commettants. La légitimité de l'entente ne pourra prendre forme que grâce à la réalisation de cette consultation élargie.

Nous sommes confiants que vous porterez une attention particulière à la présente et souhaitons un suivi rapide de votre part.

Le préfet de la MRC de La Matanie,

Pierre Thibodeau

c.c. Aux préfets du BSL

« Un vent de nature ! »

158, rue Soucy, 2^e étage, Matane (Québec) G4W 2E3
Téléphone : 418 562-6734 Télécopie : 418 562-7265
Courriel : mrcdelamatanie@lamatanie.ca
Adresse Web : www.lamatanie.ca

Le 3 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

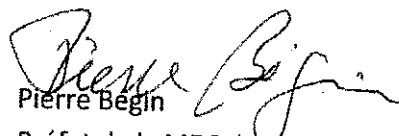
Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissocions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.


Pierre Bégin

Préfet de la MRC de Beauce-Sartigan

c. c.

- Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales
- Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
- Stéphane Bedard, chef de l'opposition officielle
- François Legault, chef de la Coalition avenir Québec
- Pierre-Karl Péladeau, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
- Dominique Vien, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
- Robert Dutil, député de Beauce-Sud
- Harold LeBel, député de Rimouski
- Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette
- Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités



300, avenue du Sanatorium
Mont-Joli (Québec) G5H 1V7
Tél : 418 775-8445
Télec. : 418 775-9303
mrcmitis@mitis.qc.ca
www.lamitis.ca

Le 3 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.



Grand-Métis
Price
Saint-Gabriel-de-Rimouski

La Rédemption
Saint-Donat

Les Hauteurs
Sainte-Flavie
Saint-Joseph-de-Lepage

Métis-sur-Mer
Sainte-Jeanne-D'Arc
Saint-Octave-de-Métis

Mont-Joli
Sainte-Luce

Padoue
Saint-Charles-Garnier
Sainte-Angèle-de-Mérici



300, avenue du Sanatorium
Mont-Joli (Québec) G5H 1V7
Tél : 418 775-8445
Télec. : 418 775-9303
mrcmitis@mitis.qc.ca
www.lamitis.ca

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissociions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Noël Lambert

Préfet de la MRC de La Mitis

c.c. : Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales
Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle
François Legault, Chef de la Coalition avenir Québec
Pierre-Karl Péladeau, Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
Jean D'Amours, Ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités



Grand-Métis
Price
Saint-Gabriel-de-Rimouski

La Rédemption
Saint-Donat

Les Hauteurs
Sainte-Flavie
Saint-Joseph-de-Lepage

Métis-sur-Mer
Sainte-Jeanne-D'Arc

Mont-Joli
Sainte-Luce
Saint-Octave-de-Métis

Padoue
Saint-Charles-Garnier
Sainte-Angèle-de-Mérici



300, avenue du Sanatorium
Mont-Joli (Québec) G5H 1V7
Tél : 418 775-8445
Télec. : 418 775-9303
mrcmitis@mitis.qc.ca
www.lamitis.ca

Le 3 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.



Grand-Métis
Price
Saint-Gabriel-de-Rimouski

La Rédemption
Saint-Donat

Les Hauteurs
Sainte-Flavie
Saint-Joseph-de-Lepage

Métis-sur-Mer
Sainte-Jeanne-D'Arc

Mont-Joli
Sainte-Luce
Saint-Octave-de-Métis

Padoue
Saint-Charles-Garnier
Sainte-Angèle-de-Mérici



300, avenue du Sanatorium
Mont-Joli (Québec) G5H 1V7
Tél : 418 775-8445
Télec. : 418 775-9303
mrcmitis@mitis.qc.ca
www.lamitis.ca

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissociions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Noël Lambert

Préfet de la MRC de La Mitis

c.c. : Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales
Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle
François Legault, Chef de la Coalition avenir Québec
Pierre-Karl Péladeau, Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
Jean D'Amours, Ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités



Grand-Métis
Price
Saint-Gabriel-de-Rimouski

La Rédemption
Saint-Donat

Les Hauteurs
Sainte-Flavie
Saint-Joseph-de-Lepage

Métis-sur-Mer
Sainte-Jeanne-D'Arc

Mont-Joli
Sainte-Luce
Saint-Octave-de-Métis

Padoue
Saint-Charles-Garnier
Sainte-Angèle-de-Mérici

Le 3 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront naître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

...2

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissociions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le préfet,



Michel Lagacé

c. c.

- Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales
- Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
- Stéphane Bedard, Chef de l'opposition officielle
- François Legault, Chef de la Coalition avenir Québec
- Pierre-Karl Péladeau, Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
- Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de la circonscription Rivière-du-Loup - Témiscouata
- Harold LeBel, député de Rimouski
- Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette
- Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités



MRC
La Haute-Côte-Nord

250, rue du Grand Rivière, bureau 101
Les Escoumins (Québec) G0J 1A0

Tél. : 418 233-2102

Tél. fax : 418 228-0223

Tél. : 418 233-3010

info@mrcn.qc.ca

Les Escoumins, le 3 novembre 2014

Monsieur Philippe Couillard
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

N/Réf. : 114-250

Monsieur le Premier ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socioéconomique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant, par exemple, d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus. Vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

 **verso**

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissocions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Micheline Ancill
Préfet

- c. c. M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
- M. Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle, Parti québécois
- M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec
- M. Pierre-Karl Péladeau, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
- M. Yves Bolduc, ministre responsable de la région de la Côte-Nord
- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque
- M. Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette
- M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités

Le 3 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

...2

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissocions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Gaétan Morin
Préfet de la MRC Matawinie

- c. c. *Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*
Monsieur Pierre Arcand, ministre responsable de la région de Lanaudière
Monsieur André Villeneuve, député de Berthier
Monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand
Monsieur Nicolas Marceau, député de Rousseau
Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne
Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson
Madame Lise Lavallée, députée de Repentigny
Monsieur François Legault, député de l'Assomption
Madame Francine Raynault, députée fédérale de Joliette
Madame Ruth Ellen Brosseau, députée fédérale de Berthier-Maskinongé
Madame Manon Perreault, députée fédérale de Montcalm
Madame Charmaine Borg, députée fédérale de Terrebonne-Blainville
Monsieur Jean-François Larose, député fédéral de Repentigny



**Association des femmes d'affaires,
professionnelles et de carrière**

de la grande région de Rimouski inc.

Le 31 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

L'Association des femmes d'affaires, professionnelles et de carrière de la grande région de Rimouski inc., fière partenaire du Plan d'Action Local de l'Économie et de l'Emploi de Rimouski-Neigette, et consciente de l'apport majeur du CLD en tant que levier dans le développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette, demande au conseil des ministres du gouvernement du Québec de maintenir le financement des CLD pour assurer leurs offres de services afin qu'ils poursuivent leur mission.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie-Claude Dumais, CPA, CA

Marie-Claude Dumais, CPA, CA

Secrétaire

Association des femmes d'affaires professionnelles et de carrière

De la grande région de Rimouski inc.

Rimouski (Québec)

(418) 724-4414

- c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca) ou votre municipalité
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)

Le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur St-Pierre,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette m'a accompagné dans nos projets entreprise. Grâce à lui, j'ai pu bénéficier d'un soutien technique me permettant de bien planifier les grandes étapes de mon projet et de préparer sa réussite. J'y ai également trouvé un réseau d'affaires établi ainsi que des outils de suivi adaptés à mes besoins. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels de mon centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour mon entreprise.

Par conséquent, je demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualité offerts par l'équipe de mon CLD soient maintenus, convaincue de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Bibiane Briand
Directrice des opérations
AMH Canada Ltée

c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca)
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)

Le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur ou Madame,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette m'a accompagné dans mon projet entreprise. Grâce à lui, j'ai pu bénéficier d'un soutien technique et/ou financier me permettant de bien planifier les grandes étapes de mon projet et de préparer sa réussite. J'y ai également trouvé un réseau d'affaires établi ainsi que des outils de suivi adaptés à mes besoins. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels de mon centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour mon entreprise.

Par conséquent, je demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualité offerts par l'équipe de mon CLD soient maintenus, convaincu(e) de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Madame ou Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Colette D'Astous, directrice générale
Coopérative de câblodistribution de l'Est du Québec
120, rue Principale
Saint-Eugène-de-Ladrière (Québec) G0L 1P0
418-869-2535

- c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca) ou votre municipalité
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)

Le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entreprises de notre région ainsi qu'un impact sur le développement économique de notre territoire.

Le Cégep de Rimouski, fier partenaire du Plan d'Action local de l'Économie et de l'Emploi de Rimouski-Neigette, et conscient de l'apport majeur du CLD en tant que levier dans le développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette, demande au conseil des ministres du gouvernement du Québec de maintenir le financement des CLD pour assurer leurs offres de services afin qu'ils poursuivent leur mission.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général par intérim,



AF/nb

André Fournier

- c. c. Monsieur Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca)
Monsieur Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
Monsieur Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et
des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Madame Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN
(lyne.beaulieu@cegep-rimouski.qc.ca)



Rimouski, le 31 octobre 2014

Aux administrateurs et employés

Centre Local de Développement Rimouski-Neigette

Chers amis,

À la suite de rumeurs persistantes concernant l'abolition éventuelle des CLD, la COOP ALINA de Rimouski tient à apporter un appui indéfectible au CLD Rimouski-Neigette dans le combat essentiel à la survie de l'organisme.

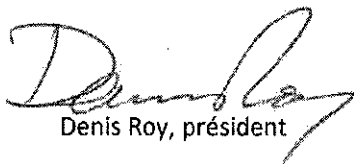
Entreprise coopérative œuvrant en économie sociale depuis plus de 35 ans, comptant plus de 7500 membres, la COOP ALINA est fière d'être une entreprise impliquée dans sa communauté. Avec un chiffre d'affaires de près de 3 millions de dollars et employant plus d'une vingtaine de personnes, la COOP ALINA est devenue le leader régional en alimentation saine, notamment grâce au soutien de partenaires essentiels tels que le CLD et la Coopérative de Développement Régional.

Considérant que :

- Le CLD est un partenaire majeur de nos projets de développements en cours;
- le CLD a soutenu à plusieurs reprises, notamment par l'accompagnement et l'aide apportée à la réalisation de son plan d'affaires de développement, la Coop Alina par le passé;
- le CLD offre une expertise unique en favorisant la nécessaire concertation des acteurs régionaux et sectoriels, grâce au soutien qu'il apporte aux entreprises régionales;
- le CLD est un leader incontournable en économie sociale.

Le conseil d'administration de la COOP ALINA appuie le CLD Rimouski-Neigette dans sa démarche afin de maintenir le niveau et la qualité des services offerts qui favorisent la vitalité économique et sociale de notre région.

Coopérativement vôtre,



Denis Roy, président



Olivier Riopel, directeur général



Le centre régional d'établissement en agriculture Bas-Saint-Laurent

UN SERVICE MULTIDISCIPLINAIRE...
POUR DES SOLUTIONS CONCRÈTES

Le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur ou Madame,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette a accompagné plusieurs dossiers de relève agricole avec le CRÉA BSL. Grâce à lui, les jeunes ont pu bénéficier d'un soutien technique et/ou financier leur permettant de bien planifier les grandes étapes de leur projet et de préparer leur réussite. Ils y trouvent également un réseau d'affaires établi ainsi que des outils de suivi adaptés à leurs besoins. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels du centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour leur entreprise.

Par conséquent, le CRÉA BSL demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualité offerts par l'équipe du CLD soient maintenus, convaincus de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Madame ou Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Antonine Rodrigue, directrice

Centre régional d'établissement en agriculture Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin Rimouski G5L 7P5
418-723-2424



Rimouski, le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui au Centre local de développement Rimouski-Neigette

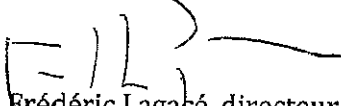
Monsieur,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région et un impact sur le développement économique de notre territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette a accompagné le Festi Jazz international de Rimouski dans le développement et l'application de son plan de redressement, qui aura mené à la relance de notre organisation. Grâce au CLD Rimouski-Neigette, nous avons pu bénéficier de soutien technique et financier, ce qui a grandement contribué à la pérennité de cet événement culturel de grande importance. Le Festi Jazz international de Rimouski assure un emploi permanent annuel ainsi que trois emplois saisonniers, en plus de générer des retombées économiques directes et indirectes de près de 2 millions de dollars annuellement.

Au nom de toute l'équipe du Festi Jazz international de Rimouski, je demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualité offerts par l'équipe du CLD Rimouski-Neigette soient maintenus, convaincu de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


Frédéric Lagacé, directeur général
dg@festijazzrimouski.com / 418-724-7844

c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca)
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)



Le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur ou Madame,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette m'a accompagné dans mon projet entreprise. Grâce à lui, j'ai pu bénéficier d'un soutien technique et/ou financier me permettant de bien planifier les grandes étapes de mon projet et de préparer sa réussite. J'y ai également trouvé un réseau d'affaires établi ainsi que des outils de suivi adaptés à mes besoins. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels de mon centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour mon entreprise.

Par conséquent, je demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualités offert par l'équipe de mon CLD soient maintenus, convaincu(e) de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Madame ou Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Paul Pelletier
Groupe AIM
Design et communication
418-722-0064

c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca) ou votre municipalité
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)



*Centre de mise en valeur
des Opérations Dignité*

REÇU LE

- 4 NOV. 2014

Le 31 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD) Rimouski-Neigette

Monsieur,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Le Centre de Mise en Valeur des Opérations Dignité, fier partenaire du Plan d'Action Local de l'Économie et de l'Emploi de Rimouski-Neigette, et conscient de l'apport majeur du CLD en tant que levier dans le développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette, nous demandons au Conseil des ministres du Gouvernement du Québec de maintenir le financement des CLD pour assurer leurs offres de services afin qu'ils poursuivent leur mission.

Veuillez recevoir, Monsieur St-Pierre, l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Reine Turcotte, Présidente
Centre de Mise en Valeur des Opérations Dignité
3, rue des Érables,
Esprit-Saint (Québec)
G0K 1A0
Opérationdignite.com
infos@operationdignite.com
418-779-2416

Marie-Reine Turcotte, prés.

c. c. M. Réjean Morissette, maire d'Esprit-Saint (rejeanmor1@live.ca)
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rim@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (discepo@cccep-rimouski.qc.ca)



PQM.net

Productions Québec Multimédia

Partenaire de vos ambitions en audio, vidéo, Internet !

Le 4 novembre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur ou Madame,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette m'a accompagné dans mon projet entreprise. Grâce à lui, j'ai pu bénéficier d'un soutien technique et/ou financier me permettant de bien planifier les grandes étapes de mon projet et de préparer sa réussite. J'y ai également trouvé un réseau d'affaires établi ainsi que des outils de suivi adaptés à mes besoins. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels de mon centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour mon entreprise.

Par conséquent, je demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualité offerts par l'équipe de mon CLD soient maintenus, convaincu(e) de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Madame ou Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques Landry, président
PQM.net (Productions Québec Multimédia)
217, Léonidas 6B
Rimouski, Québec, Canada
G5L 2T5
Tel. : 418-725-2100

c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca)
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)

Productions Québec Multimédia

217, Léonidas, Rimouski, Québec, G5L 2T5 35, Grande Allée est, Québec, Québec G1R 2H5
2055, Peel, suite 701, Montréal, Québec, H3A 1V4
tél. : 418-725-2100 ; 514.395.9033 1 877.520.2100 www.pqm.net

3
03-11-2014

De mon témoignage je peux vous dire que le CLD a été un élément clef dans le développement de mon entreprise qui est née en 2007. Il ne faut pas oublier que plusieurs économistes sont convaincus que le poumon économique au Québec passe par les PME.

Alors les CLD sont à mon avis des pouponnières a PME et est-ce qu'on doit se débarrasser de nos pouponnière je crois que poser la question c'est d'y répondre. C'est un gros NON.

Merci aux CLD et à Mme Denise Gagnon qui m'a fait connaître cet univers.



Claude Charron

Signalisation BSL Inc.

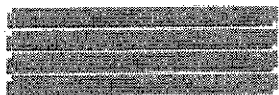
www.signalisationbsl.com

Courriel : signalisationbsl@globetrotter.net



STRUCTURES

GB



Licence RBQ : 1707-5110-98

**Certifié
ISO 9001**

REÇU LE

- 3 NOV. 2014

Rimouski, le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette m'a accompagné dans mon projet entreprise. Grâce à lui, j'ai pu bénéficier d'un soutien technique et/ou financier me permettant de bien planifier les grandes étapes de mon projet et de préparer sa réussite. J'y ai également trouvé un réseau d'affaires établi ainsi que des outils de suivi adaptés à mes besoins. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels de mon centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour mon entreprise.

Par conséquent, je demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualités offerts par l'équipe de mon CLD soient maintenus, convaincu de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

André Collin, ing.
Président

Les Structures GB Ltée

105, montée Industrielle
Rimouski, Qc
Canada, G5M 1A8

Tél. : 418-724-9433
Fax : 418-724-5298
structuresgb@cogocable.ca
www.structuresgb.com

c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca)
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des
Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN
(dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)



Société de promotion
économique de Rimouski

REÇU
- 3 NOV 2014

Rimouski, le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec)
G5L 4H4

Objet : Appui au Centre local de développement (CLD)

Monsieur,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de la région et un impact sur le développement économique du territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette nous a accompagnés dans certains de nos projets. Grâce à lui, nous y avons trouvé un réseau d'affaires établi. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels du centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour notre organisation.

Par conséquent, nous demandons aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualité offerts par l'équipe du CLD soient maintenus, car nous sommes convaincus de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Martin Beaulieu, directeur général

c. c. M. Éric Forest, maire
M. Harold Lebel, député
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN



.....C'est pour tout le monde!

Le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

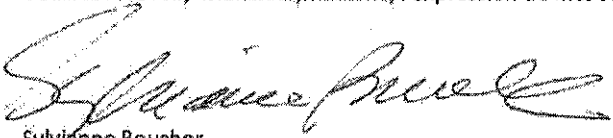
Monsieur, Madame

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette m'a accompagné pour divers projets pour notre entreprise. Grâce à lui, j'ai pu bénéficier d'un soutien technique et/ou financier me permettant de bien planifier les grandes étapes de mon projet et de préparer sa réussite. J'y ai également trouvé un réseau d'affaires établi ainsi que des outils de suivi adaptés à mes besoins. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels de mon centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour mon entreprise.

Par conséquent, je demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualité offert par l'équipe de mon CLD soient maintenus, convaincu(e) de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Sylvianne Boucher,
Directrice générale

303, rue St-Jean Baptiste ouest
Rimouski, Qc. G5L 4J9
418-723-0009.
friperie@globetrotter.net

c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca) ou votre municipalité
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)



L'Union des
producteurs
agricoles

Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5

Téléphone : 418 723-2424 • 1-800-453-6001 • Télécopieur : 418 723-6045

Courriel : bas-saint-laurent@upa.qc.ca • www.bas-saint-laurent.upa.qc.ca

COURRIEL

Le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre
Préfet
MRC de Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la Loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région et un impact sur le développement économique de notre territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette a accompagné plusieurs de nos membres dans leurs projets d'entreprise. Grâce à lui, ils ont pu bénéficier d'un soutien technique et/ou financier leur permettant de bien planifier les grandes étapes de leur projet et de préparer leur réussite. Ils y ont également trouvé un réseau d'affaires établi ainsi que des outils de suivi adaptés à leurs besoins. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels de leur centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour leur entreprise.

Par conséquent, nous demandons aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualité offerts par l'équipe de notre CLD soient maintenus, convaincus de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,



Gilbert Marquis

GM/JCP/hm

- c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca)
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)



réseau accès crédit

76, rue Saint-Germain Ouest, bureau 105
Rimouski (Québec) G5L 4B5
Tél : 418 734-0012 - Téléc. : 418 734-8753
www.reseauaccescredit.com

Le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Monsieur,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Réseau Accès Crédit, fier partenaire du Plan d'Action Local de l'Économie et de l'Emploi de Rimouski-Neigette, et conscient de l'apport majeur du CLD en tant que levier dans le développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette, demande au conseil des ministres du gouvernement du Québec de maintenir le financement des CLD pour assurer leurs offres de services afin qu'ils poursuivent leur mission.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Julie Guilloux
Directrice
418-734-0012 poste 100

c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca)
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
(ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)

ACCÉDEZ

**À VOS RÊVES
D'ENTREPRISES!**



Le 30 octobre 2014

Monsieur Francis St-Pierre, préfet
MRC Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

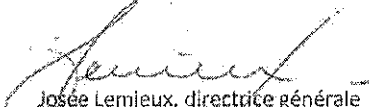
Monsieur ou Madame,

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale. Cette décision aura des répercussions majeures sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire.

Le CLD Rimouski-Neigette m'a accompagné dans mon projet entreprise. Grâce à lui, j'ai pu bénéficier d'un soutien technique et financier me permettant de bien planifier les grandes étapes de mon projet et de préparer sa réussite. J'y ai également trouvé un réseau d'affaires établi ainsi que des outils de suivi adaptés à mes besoins. Les compétences et l'expertise offerte par les professionnels de mon centre local de développement (CLD) ont été un atout majeur pour mon entreprise.

Par conséquent, je demande aux instances gouvernementales et municipales que les services de qualités offerts par l'équipe de mon CLD soient maintenus, convaincue de son apport majeur au développement économique de la MRC de Rimouski-Neigette.

Veuillez recevoir, Monsieur St-Pierre, l'expression de mes sentiments distingués.


Josée Lemieux, directrice générale
Centre périnatal Entre Deux Vagues
125, boul. René Lépage
G5L 1N9
(418) 723-3944

c. c. M. Éric Forest, maire (mairie@ville.rimouski.qc.ca)
M. Harold Lebel, député (harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca)
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (ministre@economie.gouv.qc.ca)
Mme Lyne Beaulieu, présidente du conseil d'administration du CLDRN (dircorpo@cegep-rimouski.qc.ca)

125, boulevard René-Lépage, bureau 312, Rimouski, Québec G5L 1N9

Téléphone : 418-723-3944 info@entredouxvagues.com www.entredouxvagues.com

Le 3 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

...2

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissocions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Gaétan Morin
Préfet de la MRC Matawinie

- c. c. *Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*
Monsieur Pierre Arcand, ministre responsable de la région de Lanaudière
Monsieur André Villeneuve, député de Berthier
Monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand
Monsieur Nicolas Marceau, député de Rousseau
Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne
Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson
Madame Lise Lavallée, députée de Repentigny
Monsieur François Legault, député de l'Assomption
Madame Francine Raynault, députée fédérale de Joliette
Madame Ruth Ellen Brosseau, députée fédérale de Berthier-Maskinongé
Madame Manon Perreault, députée fédérale de Montcalm
Madame Charmaine Borg, députée fédérale de Terrebonne-Blainville
Monsieur Jean-François Larose, député fédéral de Repentigny



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE

Le 4 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes, le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

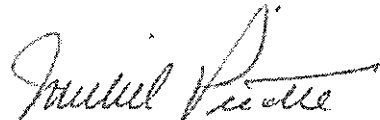
Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils. Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

En amputant à ce point les budgets accordés au MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxations. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissociions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Michel Picotte
Préfet
MRC de Rouville

c.c.

Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et Ministre responsable de la Montérégie
Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Stéphane Bedard, Chef de l'opposition officielle
François Legault, Chef de la Coalition avenir Québec
Pierre-Karl Péladeau, Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
Madame Claire Samson, Députée d'Iberville
Monsieur Jean-François Roberge, Député de Chambly
Harold LeBel, Député de Rimouski
Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette
Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités



Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0 Tél. : 418 824-3444 Fax : 418 824-3917
Courriel : info@mrcotedebeaupre.qc.ca Site internet : www.mrcotedebeaupre.com

Château-Richer, le 5 novembre 2014

Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Les régions du Québec font face depuis plusieurs années à de nombreux enjeux liés à l'occupation du territoire. Certes le développement d'entreprises est au centre de l'économie et de l'autonomie des régions. Cependant, si nous ne sommes pas en mesure d'offrir aux entreprises, dans leurs milieux respectifs, les ressources humaines, naturelles, culturelles et financières qui enrichissent la collectivité, leur croissance et leur survie risquent d'en être compromises.

Rappelons-nous qu'en 1997 le gouvernement du Québec a reconnu au palier local (municipalités et MRC) la responsabilité du développement économique de leur territoire avec la création des CLD. Le développement local est devenu la base du développement socio-économique territorial. Depuis, tous les gouvernements ont non seulement reconnu cette façon de faire, mais ont consolidé ce partenariat Québec-municipal en confiant par exemple d'autres mandats tels que la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

Le projet de pacte fiscal que vous vous apprêtez à signer ne permettra pas à toutes les municipalités de s'offrir les mêmes moyens, les mêmes outils.

2

La Côte-de-Beaupré
Une région en

Monsieur le Premier Ministre
Philippe Couillard

- 2 -

Le 5 novembre 2014

Les disparités entre villes et régions, entre villes centres et municipalités rurales accéléreront tantôt la croissance, tantôt la dévitalisation de nos municipalités, selon ce que nous serons en mesure de nous offrir comme levier de développement. Ces inégalités feront renaître une économie à trois vitesses et provoqueront un appauvrissement de nos régions.

Monsieur Couillard, vous prônez l'abolition du mur à mur et vous voulez responsabiliser les élus, vous devriez leur laisser la décision de maintenir leur CLD ou de définir un autre modèle d'intervention.

En amputant à ce point les budgets accordés aux MRC pour le développement de l'économie des régions, vous obligerez celles-ci, pour maintenir un niveau de service acceptable, à procéder à des augmentations de taxation. Nous vous demandons de reconsidérer les orientations à ce jour définies. De plus, au nom des municipalités de notre territoire, nous nous dissociions de l'orientation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et refusons d'être les complices de l'abolition absolue de nos CLD.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ



Jean-Luc Fortin, préfet

c. c.

- M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et des Régions
- M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
- M. Stéphane Bédard, chef de l'opposition officielle du Parti Québécois
- M. François Legault, chef de la Coalition Avenir Québec
- M. Pierre-Karl Péladeau, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
- M. Sam Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
- Mme Caroline Simard, députée Charlevoix-Côte-de-Beaupré
- M. Raymond Bernier, député de Montmorency
- M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités